Terres du Larzac
Eté 2019
Terres de biodiversité
Terres de paysans
#1
Lettre ouverte aux citoyens, aux élus, aux organismes publics

Un projet industriel démesuré menace le Larzac et sa biodiversité

Cher(e)s citoyen(ne)s, chers habitant(e)s du Larzac ou des causses, chers élu(e)s. Chers vous, qui découvrez, traversez ou aimez le Larzac...

L'association « Terres du Larzac Terres de biodiversité Terres de paysans » vous adresse cette lettre ouverte non pas pour refuser, pour s'opposer ou pour rejeter mais pour choisir.

Une entreprise privée projette d'installer 400 ha (550 terrains de foot !) de panneaux photovoltaïques au sol et de construire une usine de méthanation *(voir p.6)* **- ce qui impliquerait de bâtir plus de 200 turbines - sur une ferme aujourd'hui transformée en élevage de gibier et en parc de chasse privée. Ce projet est situé au domaine de Calmels, sur la commune du petit village du Cros (34520) sur le plateau du Larzac.**

Nous sommes face à un choix, un choix de société et peut-être même de civilisation

Quel héritage, quelle vision, quel projet souhaitons-nous construire et léguer à nos enfants ? Parce que **le Larzac est une terre de lutte et de progrès**, nous vous demandons de faire le choix :

- **des énergies renouvelables,** mais pas n'importe comment ni n'importe où : panneaux photovoltaïques sur les toits, sur les zones polluées ou encore comme ombrage sur les parkings mais **pas sur les zones naturelles ou agricoles.**
- **de la transition écologique humaine et collective.** Nous devons nous engager à développer **des initiatives locales à dimension humaine** pour que l'énergie soit produite là où on la consomme. Le territoire de la Communauté de commune du Lodévois et Larzac est presque déjà à « Énergie positive ».
- **du respect des labels et de la réglementation.** La ferme de Calmels est localisée sur **quatre zones Natura 2000, dans la zone-cœur du bien classé UNESCO,** en tant que paysage culturel vivant de l'agropastoralisme méditerranéen inclus dans le périmètre du Grand site de France de Navacelles et, proche du site touristique templier et hospitalier de la Couvertoirade. **Ce projet situé sur des zones naturelles va à l'encontre des règlements français et européen** [1]. De plus l'artificialisation de plus de 400 ha est incompatible avec les décisions des collectivités territoriales concernées et les directives nationales. **La ferme de Calmels, cadastrée essentiellement terres et landes est soumise aux lois et règles agricoles.**
- **de l'agriculture et de l'élevage,** activité séculaire qui façonne et préserve nos paysages. L'agriculture-élevage sur le Larzac comme ailleurs permet à des hommes et des femmes de vivre de cette terre et de nourrir les populations. Un tel projet augmenterait le prix des parcelles tout en changeant leur destination et **empêcherait l'installation de jeunes paysans.**
- **d'un tourisme** qui a permis à nos territoires d'obtenir un développement raisonné issu d'un travail de l'ensemble des politiques et des habitants du plateau depuis plus de 30 ans.
- **Et enfin, de la nature :** pourquoi vouloir détruire la zone de chasse d'un couple d'aigle royal, ou encore des landes à orchidée, pour ne citer qu'elles ?

Nous demandons donc aux élus du territoire de prendre leurs responsabilités et de faire voter des motions en ce sens. Nous demandons à l'État de faire appliquer la loi. Nous appelons à la mobilisation générale des citoyens pour protéger le Larzac et de manière générale les zones agricoles et naturelles.

Ce choix nous appartient, ce choix vous appartient

Au Sommaire

Biodiversité en danger..... 2 et 3
Terres agricoles du Larzac menacées ..... 4 et 5
Méthanation, un processus industriel..... 6 et 7
Ils se positionnent 8

1) PLUI, Natura 2000, UNESCO

BIODIVERSITÉ EN DANGER

Les richesses naturelles du Larzac

Les plateaux calcaires des Grands Causses - dont le Larzac, à cheval sur l'ouest de l'Hérault et le sud de l'Aveyron, est le plus grand - combinent des influences climatiques complexes : méditerranéennes par le sud, océaniques par l'ouest, montagnardes à tendances continentales par le nord. L'aridité du substrat rocheux, dans lequel les pluies disparaissent rapidement pour s'infiltrer dans l'immense réseau karstique souterrain, les 40 journées de gel hivernal sur le Larzac, la violence et la brièveté de certains abats d'eau venus du sud, l'impact du vent quasi continuel sur ces vastes étendues, la chaleur et les longues sécheresses de l'été, créent un climat rude auquel les populations humaines et les éléments naturels ont su s'adapter au fil des millénaires.

Aigle royal © B. Decorde

Busard cendré emportant un campagnol © B. Decorde

Sur ces hautes terres *(entre 600 et plus de 1000 m d'altitude)* les premiers pasteurs itinérants, puis des éleveurs sédentaires, ont peu à peu défriché chênes, pins et hêtres, pour établir des pâturages maigres, complétés au cours des siècles par quelques labours dans les creux qui retiennent la bonne terre rouge, façonnant ainsi **un paysage et un milieu naturel exceptionnel.**

Exceptionnel par l'importance des milieux herbacés parsemés de buissons et parfois de bosquets, qui s'ouvrent sur des horizons infinis

Exceptionnel par la multiplicité des espèces végétales ***(2000 espèces de plantes sur les Grands Causses, soit 40% de la Flore de France)***, dont certaines sont endémiques *(n'existant dans le monde que sur les Causses)*, tandis que d'autres sont arrivées des steppes de l'est de l'Europe ou de l'ouest de l'Asie, sont remontées de la méditerranée, ou venues de montagnes plus élevées, telles les Pyrénées. Ces parcours à moutons, évalués comme pauvres d'un point de vue purement agronomique, sont pourtant **considérés très riches par l'éleveur ovin comme par le botaniste.** Chaque printemps les floraisons massives des asphodèles blanches, des iris nains bicolores, des minuscules jonquilles des Causses, les tapis mauves des anémones pulsatiles ou les nappes rases et bleues des lins **attirent les visiteurs et les photographes.** L'été les plumets ondulant au vent des stipes pennées *(ou cheveux d'anges)* prennent le relais parmi les paysages originaux des Causses.

Plus discrètes, les pelouses à orchidées sont prospectées, en mai et juin, par les passionnés pour détecter, parmi des dizaines d'espèces d'ophrys, l'endémique et rare ophrys d'Aymonin. **Plus de 65 espèces d'orchidées sont présentes sur les Grands Causses parmi les 160 existantes en France.** Ce tapis végétal très diversifié, qui se répartit en mosaïques variées et imbriquées, suivant un petit creux, une meilleure exposition au soleil ou un versant à l'abri du vent, un affleurement rocheux ou une paroi de falaise exposée au nord dans les gorges qui délimitent chaque Causse, a permis **un développement extraordinaire des insectes et autres menus animaux** qui dépendent tous étroitement des végétaux qui les abritent et les nourrissent.
La cardabelle, ou carline à feuilles d'acanthe, espèce emblématique du Causse, attire à elle seule plus de cinquante espèces de papillons

Centaurée des montagnes © D. Voillaume

Machaon © P. Maigre

Lézard ocellé © P. Maigre

diurnes, venus s'y alimenter ou y pondre.
La diversité et l'abondance saisonnière de cette petite faune, l'étendue et la pérennité de paysages ouverts ou semi ouverts, ont permis **l'installation et le maintien de familles d'oiseaux très particuliers, et qui deviennent rares ailleurs,** comme les pies grièches *(écorcheur, tête rousse, méridionale)*, les traquets *(motteux, oreillard)*, tarier pâtre, alouettes *(lulu des champs)*, pipits *(rousseline, des arbres)* ainsi que des fauvettes *(orphée, grisette, passerinette, des jardins, à tête noire)*. **Des espèces très particulières, que l'on vient observer de toute l'Europe,** comme le monticole bleu dans les falaises et le monticole de roche dans les reliefs ruiniformes des secteurs à dolomies, également un corvidé très spécialisé, le crave à bec rouge, qui exploite, en bandes parfois

Jeune chevêche © P. Maigre

nombreuses, les pelouses rases, les labours et les cultures aux premiers stades de croissance, fouillant la terre de son long bec carmin, à la recherche des petits organismes du sol, sont **des curiosités que les ornithologues cherchent à « cocher » dans leur carnet ou leur Smartphone.**

Durant le jour, le circaète Jean le blanc, à la recherche des lézards et serpents, survole le Causse du Larzac. A la tombée de la nuit, c'est le hibou grand duc qui prend le relais pour sa chasse. D'autres rapaces plus modestes, mais tout aussi affamés de petites proies,

Anémone pulsatile © E. Alain

busards cendrés ou Saint Martin, buses variables, faucons divers (*crécerelle et pèlerin toute l'année, kobez en migration, d'éléonore et crécerellette en séjour de milieu et fin d'été*), milans noirs et royaux, ces deux derniers tout autant éboueurs que prédateurs, tout comme les nocturnes *(hulotte, moyen duc, petit duc)* peuvent parfois être capturés et consommés par le puissant aigle royal s'il n'a pu se satisfaire de ses proies plus habituelles *(lièvres et lapins, perdrix, renards , blaireaux, genettes, fouines, chevreuils)*.

Même les grands vautours (moine, fauve, percnoptère) craignent les attaques d'un Aigle

Chaque couple adulte de ce super-prédateur, sédentaire et situé au sommet des chaînes alimentaires des grands Causses, **défend activement un territoire de 15 000 ha environ,** contre les intrusions de ses congénères *(couples voisins, jeunes aigles erratiques)*. Au sein de ce domaine vital une ou deux falaises de nidification *(parfois pourvues de plusieurs aires de grosses branches)* et quelques secteurs de chasse, riches en proies et plus faciles à prospecter sont reliés par des « routes aériennes » *(lignes de crêtes, pointements rocheux, cols)*, parcourues quotidiennement par cette paire d'aigles territoriaux.

Craves à bec rouge © B. Ricau

TERRES AGRICOLES EN DANGER

Industrialisation du Larzac : Calmels, un cas d'école

Vers la fin des années 1970, le domaine de Calmels, sur lequel sont élevées quelques 500 brebis lait pour Roquefort, est en vente. La SAFER* veut préempter pour l'armée en vue de recaser les paysans qui, sans la lutte du Larzac contre l'extension du camp militaire, auraient été expulsés de leurs fermes.
Pour éviter la préemption avec révision de prix à la baisse, les propriétaires créent un des premiers GFA, Groupement Foncier Agricole, leur permettant de vendre progressivement leurs parts de propriété. Ainsi, ce remarquable domaine agricole de 850 ha dont une soixantaine de cultivable passe de propriétaires en propriétaires, de gérants en gérants, travaillé par des fermiers, des salariés ou des prestataires de services.**

Au début des années 2000, malgré l'indignation de la population, les propriétaires clôturent la ferme pour y exploiter des troupeaux de daims, mouflons, sangliers... et faire venir des chasseurs toute l'année. Des lacs sont creusés pour attirer du gibier d'eau. **Des bâtiments agricoles pourtant fonctionnels *(salle de traite, etc.)* sont démontés** et des gîtes construits pour recevoir les clients chasseurs.

Puis, le GFA s'est agrandi avec le domaine du Luc, portant la partie clôturée pour la chasse à plus de 1000 ha. **Les propriétaires possèdent tout le matériel pour produire le foin, faire de l'ensilage pour nourrir leurs troupeaux l'hiver.** Si les parcours sont sur-pâturés, c'est une question de gestion du chargement/ha, comme pour tous les éleveurs souvent soumis aux aléas de la sécheresse.

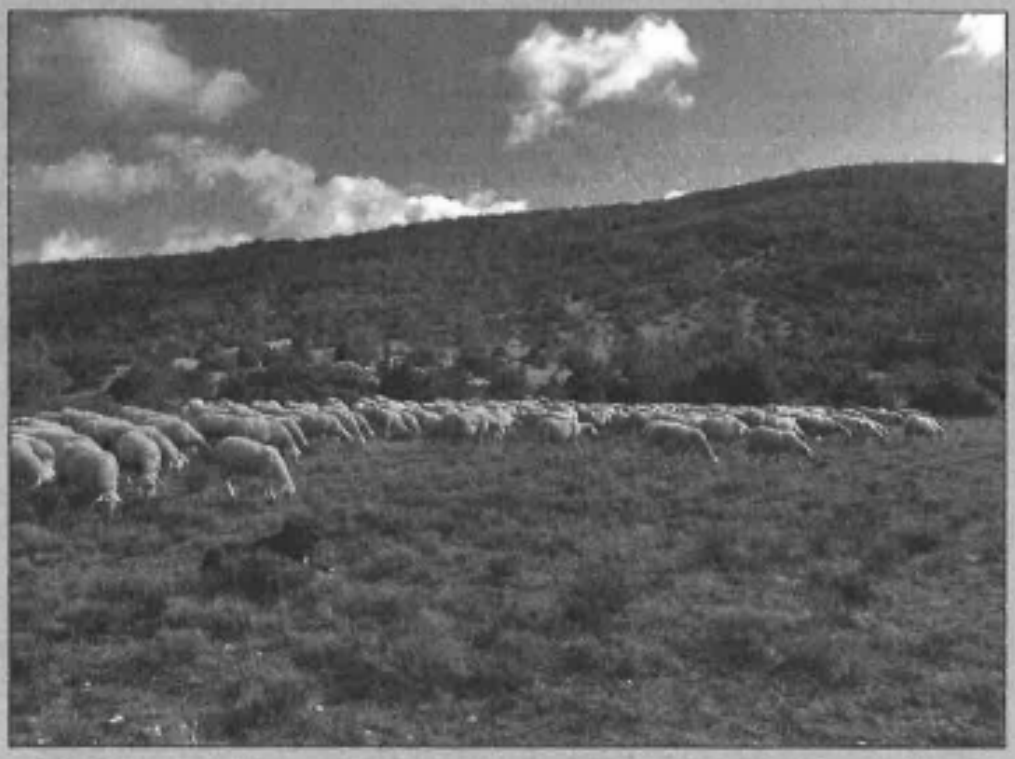

Bel exemple d'agro-pastoralisme © D. Voillaume

*** SAFER : société d'aménagement rural créée pour réguler le foncier en préservant l'usage agricole. L'ennui c'est que bien qu'organisme d'utilité publique, la SAFER doit beaucoup s'autofinancer par du bénéfice !**

Aujourd'hui, les propriétaires du groupement foncier agricole en veulent plus : la location ou la vente de la ferme à une société de photovoltaïque devrait leur permettre une plus-value fantastique.

Laisser passer le projet industriel de Calmels serait la porte ouverte pour tous les propriétaires, paysans ou non, à la financiarisation de leurs terres, signant ainsi l'arrêt des activités paysannes nourricières, le renoncement à la biodiversité et aux paysages qu'elles génèrent, et ceci, pas seulement sur le Larzac : **la campagne, les paysans sont en danger !**
En agriculture, les locations, les fermages et les ventes sont **encadrés par des lois et réglementations,** en particulier pour les prix en fonction des catégories de terres et de landes.

Un changement de destination des biens entraînerait la précarisation des fermiers. **Calmels est essentiellement classée « terre » et « lande ».**
Le gérant du GFA est inscrit à la Mutualité Sociale Agricole en tant que cotisant solidaire comme de nombreux paysans.

Les 400 ha en herbe

- **Sur la partie lande** *(dont une expérimentation de semis d'herbe réalisée sur 5 ha)*, **de sérieux doutes sont permis sur la réussite d'implantation de culture.** Remplacer la végétation spontanée adaptée depuis des millénaires par de l'herbe implantée, sélectionnée avec des

© D. Voillaume

" Selon l'article L 322-6 du code rural et de la pêche maritime : « le Groupement Foncier Agricole (GFA) a pour objet soit la création ou la conservation d'une ou plusieurs exploitations agricoles, soit l'une et l'autre de ces opérations. »

engrais, c'est de la destruction. Des essais de ce type ont déjà eu lieu et au bout de peu de temps ce sont des chardons et des buissons noirs qui se sont installés. Le pâturage de brebis ne suffirait pas à les contenir, alors quelle solution envisage Arkolia : glyphosate ? Débroussailleuse ?

■ Sur la partie terre, il serait surprenant que les panneaux puissent être démontés chaque année pour faire les foins dont ont besoin les animaux en hiver... Et de toute façon, il serait étonnant que sous les panneaux photovoltaïques, un élevage ovin extensif puisse trouver sa subsistance, vu le contexte pédoclimatique du lieu, **la repousse naturelle de l'herbe sous les panneaux est aléatoire,** qui de plus sur des sols concassés préalablement.

Le projet « agro-pastoral » d'Arkolia utilise le système des compensations obligatoires en cas d'artificialisation des terres : « éviter, réduire, compenser » !

Arkolia n'a pas la compétence pour accompagner les paysans mais **glane des idées pour se substituer aux structures agricoles** afin de faire passer le projet. Y impliquer des paysans serait leur trouver une caution pour leurs élucubrations ! **Un seul conseil : éviter !**

Les 600 ha promis au public

Les 600 ha qui seraient ouverts au public **sont les moins bons pour l'agriculture ainsi que pour l'usager des balades et des observations ;** la société Arkolia ne pense pas les gérer elle-même ; lorsqu'ils proposent de les faire gérer par la LPO, ou le département, **il s'agit purement d'une opportunité de mécanismes compensatoires !**

Arkolia a d'ailleurs fait référence au domaine Montcalm partiellement acquis dans les années 2000 par le Conseil Départemental et la Communauté de Commune du Lodévois-Larzac à la suite de l'action Cisternette de 2002 pendant laquelle David Perrier, soutenu par la Confédération Paysanne, avait squatté la propriété pendant 3 ans. Les collectivités territoriales, reconnaissant d'utilité publique l'installation et le maintien des paysans et du pastoralisme, avaient alors répondu à cette action par ces acquisitions.

Incitation au squat ? Sur Calmels, au prix agricole, il pourrait y avoir des projets paysans...

Oui, parlons plutôt ici d'un projet d'entretien de site photo-voltaïque, par le pâturage d'ovins et non de création d'activité agropastorale, d'autant plus que ce redéploiement se limiterait aux seuls espaces occupés par la centrale !

PROCESSUS INDUSTRIEL

De la méthanation à Calmels ?

Qu'est-ce que la méthanation ? C'est un processus industriel par lequel on produit un méthane de synthèse (CH_4) en associant la molécule d'hydrogène avec la molécule de dioxyde de carbone. Afin de pouvoir mettre en place cette production, il faut : de l'hydrogène (H_2), du dioxyde de carbone (CO_2), un réacteur, qui procède à la réalisation de la molécule de méthane (CH_4) et un utilisateur du gaz.

- L'hydrogène peut être produit à partir de l'eau par électrolyse. Cela nécessite l'investissement d'un électrolyseur, **de l'eau en quantité (!)** comme matière première, eau dont la molécule sera scindée en oxygène et hydrogène, et énergie électrique.

- Le dioxyde de carbone peut aussi être obtenu par captage. **Cela nécessite un investissement** en système de captage, la présence de dioxyde de carbone à capter **et les frais de fonctionnement.**

- Le processus de fabrication de la molécule de méthane peut également être fait par un **bioréacteur** ; ce procédé a été développé il y a quelques années et les premières réalisations sur le terrain sont toutes récentes. Après sa fabrication, **le méthane doit être stocké et/ou transporté pour utilisation.** Ce modèle de fabrication en application sur le site de Calmels aurait pour but de mettre en place un système de consommation de l'électricité photovoltaïque lorsque celle-ci ne peut être mise sur le réseau *(excès de production d'électricité par rapport aux besoins de consommation)*. Elle serait consommée pour la fabrication de méthane *(on transforme l'énergie électrique en énergie gaz)*.

- **Est-il nécessaire de stocker de l'énergie électrique à cet endroit ?** Le réseau électrique auquel peut être raccordé la centrale photovoltaïque est un réseau de 220.000 Volts, pouvant résorber toute la production... **Le système de stockage prévu par le projet génèrerait une perte de rendement énergétique importante.**

DR

- La perte se fait lors de l'électrolyse (-30%), dans le captage dans l'air du dioxyde de carbone par extracteurs, et lors de la compression du gaz avant injection au réseau. On peut compter que le KWh sorti du photovoltaïque aurait coûté aux environs de 5 centimes d'euro et le KWh énergie gaz minimum 4 fois plus. **Si le stockage était nécessaire il y aurait certainement plus efficace ailleurs ou/et avec une autre technologie.**

- Le captage du dioxyde de carbone par extracteurs d'air est certainement séduisant à cause de nos peurs du réchauffement climatique, mais dans l'air, il n'y a que 0,04 % de dioxyde de carbone. Or, **pour capter le CO_2 les extracteurs consomment beaucoup d'énergie électrique.** La tonne de CO_2 captée coûterait quelques 100 euros.

- L'utilisateur du gaz, c'est-à-dire le réseau gaz qui peut recevoir le gaz, se trouve au sud de Lodève, à plus de 40 km. La technique du captage de CO_2 est intéressante à mettre en œuvre sur des activités émettrices d'un important pourcentage de dioxyde de carbone *(ex. fonderies, cimenteries, incinérateurs)*.

Qu'en est-il dans l'application proposée sur Calmels ?

Dans toute sa richesse, la nature est capteuse de dioxyde de carbone, ne l'oublions pas !

- **Utile à la communication ?**
- **Objet de séduction ?**
- **Lourdement subventionnée ?**
- **Terrain d'expérimentation ?**
- **Création de certificats carbone vendables ?**

Le développement des énergies renouvelables offre la possibilité de la création de nouveaux modèles d'approvisionnement en énergies.
Dans le cas de la production d'électricité par des centrales solaires, l'énergie peut être produite d'une façon décentralisée, la source de l'énergie étant la lumière. **Ainsi les centrales de production d'énergies peuvent être rapprochées des consommateurs et faire qu'on développe le réseau court consommateur/producteur.**

Le potentiel en toitures, parkings, terrains artificialisés non utilisés est largement suffisant pour répondre aux besoins actuels du développement des centrales solaires.

Il se développe d'une façon intéressante des projets citoyens locaux où les habitants et les communautés co-investissent dans la production électrique locale. **Ainsi un gros travail est fait pour que des habitats, des communes, des régions deviennent des entités à énergie positive.**
A titre illustratif, voici ce qu'est l'impact en superficie d'une installation solaire :

- **pour produire l'équivalent de 5000 KWh d'électricité** consommée annuellement par une habitation avec des panneaux solaires correctement orientés, **il faut une centrale solaire d'une puissance de 5 KWc.** Les capteurs solaires d'une centrale solaire de cette puissance occupent une superficie de **moins de 25 m².** Superficie qui ira en diminuant en fonction de l'amélioration technologique permanente des panneaux.

Une réelle décentralisation apporterait à terme une diminution du besoin de faire appel au réseau de transport de l'électricité sur de longues distances avec comme conséquence de réduire le besoin de lignes en Haute Tension et de grosses centrales électriques.
L'idée de faire de grosses centrales dans des lieux agricoles ou naturels pour produire de l'électricité moins chère n'est pas valable, dans une économie qui prend en compte le respect d'un pays, son activité, sa richesse naturelle.
Heureusement que certaines règles administratives cadrent et doivent cadrer l'utilisation des terres et aident à veiller à ce qu'on ne change pas la destination d'un terrain en un tour de main pour faire une bonne opération, dite rentable.
Que ces règles soient respectées à Calmels et tout autre endroit !

Faire une centrale de 400 H en zone agricole et naturelle (sites protégés) est à l'encontre de la transition énergétique faisant partie de la transition écologique.

La Concertation Préalable de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) : une opération promotionnelle pour Arkolia !

Dès les premières informations sur cette démarche, qui se place avant le dépôt officiel d'un dossier par l'industriel et les obligations administratives qui en découlent *(étude d'impact, enquête publique)*, **nous avons été très méfiants sur la logique de cette opération.**
La tenue des premières réunions nous a confortés face à ce qui apparaît comme **un moyen pour Arkolia de diffuser à grand frais** *(documents abondamment illustrés, buffets gratuits)* **une information totalement biaisée** et, en récupérant des informations sur la situation locale, **de tenter de négocier des compromis** qui lui permettraient de mener à terme son projet. Cela revient à **réaliser localement une campagne publicitaire sur le projet Solarzac,** financée et menée par la société Arkolia mais avec une caution officielle de l'Etat français, à travers la CNDP !
Ce projet, prévu sur des terres agricoles et des espaces naturels de grande valeur est totalement illégal. Les autorités n'auraient jamais dû lui permettre de voir le jour... Il n'y a donc pas lieu de se concerter à ce sujet !
Nous sommes présents lors de toutes ces réunions, à l'extérieur, pour distribuer nos informations et nous demandons à tous les citoyen(e)s de manifester leur opposition par des prises de position écrites dans des registres déposés dans les mairies locales.

Tout citoyen(e) peut écrire sur ces registres même s'il (elle) ne réside pas dans la mairie où il (elle) se présente.

Rassemblement du 18 mai 2019 sur la D152E7 menant à la ferme de Calmels © E. Alain

NON AU PROJET INDUSTRIEL « SOLARZAC » !

Prise de position de l'association

Le Larzac est menacé d'être impacté par un projet industriel de 400 hectares (soit 550 terrains de foot !) de panneaux photovoltaïques, plus une usine de production de méthane, sur la commune de Le Cros (34520) sur la ferme de Calmels.

Foins et herbages sur la commune de Le Cros, sur le Larzac méridional © E. Alain

MENACE SUR PLUSIEURS SITES PROTÉGÉS

Le site de Calmels sur le Larzac méridional, ciblé par le projet industriel Solarzac *(porté par l'entreprise Arkolia)*, est totalement inclus :

- **dans le Réseau Natura 2000**
  - 2 Zones Spéciales de Conservation au titre de la **Directive Européenne sur la protection des habitats** ;
  - 2 Zones de Protection Spéciale au titre de la **Directive européenne sur la protection des oiseaux.**
- **dans le cœur du Bien Patrimoine Mondial de l'UNESCO, Causses et Cévennes,** au titre des Paysages Culturels de l'Agropastoralisme Méditerranéen ;
- **dans le périmètre du Grand Site de France de Navacelles.**

MENACE SUR L'AGRICULTURE PAYSANNE

La spéculation foncière liée au développement des centrales solaires **empêcherait le maintien ou l'installation d'éleveurs** quand une valeur de terre agricole passerait quasiment de 1 à 70.
Comment empêcher un paysan dont les revenus sont très bas d'être séduit par de telles offres ?

MENACE SUR LA BIODIVERSITÉ

Ce projet détruirait des milieux ouverts où vivent des centaines d'espèces menacées : oiseaux, fleurs, champignons, insectes, reptiles, chauve souris etc.
Un couple d'aigles royaux cesserait de se reproduire et disparaîtrait probablement.

LES ÉNERGIES RENOUVELABLES SONT POSSIBLES AUTREMENT !

Mieux vaut développer sur le Larzac et sa périphérie l'énergie photovoltaïque **de façon raisonnée et raisonnable sur toutes les structures favorables :** toitures bien orientées, parkings et délaissés routiers, terrains dégradés, anciennes carrières et décharges, friches industrielles.

PRISE DE POSITION DES ORGANISMES

Sont contre le projet :

- **Collectif 34/12**
- **Confédération Paysanne**
- **Conseil Scientifique du Bien UNESCO** Causses & Cévennes
- **CPIE des causses méridionaux** (Centre Permanent d'initiatives pour l'Environnement des causses méridionaux)
- **Fédération des Grands Causses**
- **France Nature Environnement** Languedoc-Roussillon,
- **LPO Herault et Nationale** (Ligue pour la protection des oiseaux)
- **Syndicat Mixte** d'Etudes et de Pilotage du **Grand Site de Navacelles,**
- **Toutes Nos Energies-Occitanie Environnement (TNE-OE),**
- **Commune de Sorbs**
- **Commune de La Couvertoirade**
- **Commune de Vissec**
- **Commune de Campestre et Luc**
- **Bureau des maires de la Communauté de Communes Lodévois et Larzac...**

Association Terres du Larzac, Terres de Biodiversité, Terres de Paysans
larzac.biodiversite@gmail.com
Terres du Larzac - Terres de biodiversité - Terres de Paysans

Ne pas jeter sur la voie publique - Imprimé sur papier recyclé - Imprimerie de l'Association Terres du Larzac, Terres de Biodiversité, Terres de Paysans